

**EXAMEN VISANT A L'ATTRIBUTION  
D'UN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE  
AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE  
[CAPPEI]**

**SESSION 2021**

Bureau DEC6 - Bureau des concours de recrutement des personnels enseignants

Les inscriptions aux CAPPEI seront enregistrées sur le site :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat>

**du jeudi 12 Novembre 2020, à partir de 14 heures  
au jeudi 10 Décembre 2020, à 17 heures, heure de Paris.**

**Aucune inscription ou modification d'inscription ne peut être acceptée après le jeudi 10 décembre 2020, 17 heures, heure de Paris.**

**Les candidats doivent impérativement se reporter au Bulletin Officiel n°7 du 16 février 2017 afin de prendre connaissance de la note de service n° 2017-026 du 14 février 2017 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2021.**

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo7/MENE1704263C.htm>

Il est recommandé aux candidats de veiller à respecter les dates de remise de dossier d'inscription, pièces justificatives, pièces complémentaires qui leur seront communiquées :

- Sur le serveur d'inscription
- Sur la confirmation d'inscription
- Sur la liste des pièces demandées

Par ailleurs, vous pouvez consulter ce calendrier sur le site de l'académie d'Amiens à l'adresse suivante : <http://www.ac-amiens.fr>

Les pièces justificatives sont à téléverser au format numérique (PDF) sur votre espace candidat Cyclades jusqu'au jeudi 17 décembre 2020 (17h) dernier délai.

Le dépôt du dossier (25 pages maximum) pour l'épreuve 2 est à téléverser au format numérique (PDF) sur votre espace Cyclades avant le vendredi 16 avril 2021 au plus tard.